

McNeal, Robert H., *Guide to the Decisions of the Communist Party of the USSR, 1917-1967*, Toronto : University of Toronto Press, 1972, xix & 329 p.

Ivan M. Myhul

Volume 5, numéro 4, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700506ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700506ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Myhul, I. M. (1974). Compte rendu de [McNeal, Robert H., *Guide to the Decisions of the Communist Party of the USSR, 1917-1967*, Toronto : University of Toronto Press, 1972, xix & 329 p.] *Études internationales*, 5(4), 722–723.  
<https://doi.org/10.7202/700506ar>

les règles de la Convention qui codifient la coutume et celles qui sont l'expression d'un développement progressif, pour conclure à l'existence des deux. Il s'interroge donc enfin sur les conditions d'accession des règles « nouvelles » de la Convention au statut de règles coutumières ; à partir d'une brève analyse d'un passage de l'arrêt de la Cour internationale de Justice en l'affaire du Plateau continental (1969), il en vient à la conclusion que l'imposition de ces règles aux tiers, non parties à la Convention de Vienne, dépendra de facteurs divers tels que la plus ou moins grande participation à la Convention, le développement de la pratique des États à ce sujet, et surtout l'acceptation plus ou moins large d'une procédure claire de solutions des différends. D'après l'auteur, l'histoire de la codification montre en effet le lien étroit entre l'existence d'une telle procédure et l'acceptation par la majorité des États des quelques nouvelles règles relatives à la nullité des traités, prévue à la partie V de la Convention.

Les chapitres II, III et IV suivent ensuite l'ordre des différentes parties de la Convention ; l'auteur y traite rapidement des principales dispositions de la Convention, en s'attardant surtout soit lorsque la pratique britannique diverge quelque peu des règles qui y sont édictées, soit lorsque le Royaume-Uni était plus spécialement intervenu à la Conférence de Vienne. Ainsi l'auteur fait-il à nouveau écho au débat sur les réserves, en analysant quelques-unes de celles contenues dans certains documents d'acceptation de la Convention de Vienne elle-même. De même accorde-t-il une attention spéciale à l'article 29, relatif à l'application territoriale des traités, pour montrer sa concordance avec l'abondante pratique britannique et en analyser la portée.

L'auteur termine sur un chapitre consacré aux articles controversés relatifs au *jus cogens* (53 et 64) et à la procédure de règlement des différends. Après une brève analyse du concept de *jus cogens* et de son

contenu, il s'attache particulièrement à montrer comment les délégations de l'Ouest à la Conférence ont réussi, avec le support de certains États du Tiers-Monde, à faire insérer une définition plus « sécurisante » de la notion, de même qu'à faire adopter une procédure de solution des différends qu'elles jugeaient essentielle à l'application des divers articles permettant l'annulation d'un traité.

Précis, concis, cet ouvrage touche les problèmes les plus importants auxquels les codificateurs ont eu à faire face. Le dynamisme de l'écriture et la connaissance personnelle qu'a l'auteur des débats de la Conférence, permettent au lecteur de conserver un intérêt soutenu ; ce qui, en droit international des traités, est déjà presque un tour de force. En somme, une bonne introduction à l'étude de la codification du droit des traités par la Convention de Vienne, vue sous un angle britannique.

Jean-K. SAMSON

*Droit,*  
*Université Laval*

MCNEAL, Robert H., *Guide to the Decisions of the Communist Party of the USSR, 1917-1967*, Toronto : University of Toronto Press, 1972, xix & 329p.

Toute recherche sur les problèmes soviétiques requiert souvent la connaissance des décisions prises par le PCUS, soit en matière précise, soit sur l'ensemble des décisions à un moment donné. Malheureusement le parti n'a pas publié une liste systématique de ses décisions. C'est pourquoi la publication de cette anthologie comprenant 3 265 titres de décisions du PCUS, la date et le corps responsable des décisions, constitue une contribution importante aux études

soviétiques. Le guide, ainsi formé par le professeur Robert McNeal, deviendra certes indispensable à toute recherche future, car le soviétologue y trouvera un guide extrêmement bien organisé et très clair, des décisions des autorités centrales du Parti communiste de l'Union soviétique, c'est-à-dire : les Congrès du parti, les Conférences et le Comité central.

Le contenu d'une décision du parti n'a pas de définition soviétique autorisée. En conséquence, établir les limites d'une décision du parti, amène l'auteur à analyser une série de textes du parti (*Rezolvitsii, postanovleniie, obrashchenie, informatsionnoe soobshchenie, postanovleniia*, etc.). Il soumet chaque catégorie de textes à un long débat, à la conclusion duquel il donne des raisons qui incluent ou excluent certaines catégories de ce guide. Il ressort donc que cette anthologie consiste essentiellement (89%) des décisions prises par le Secrétariat et le Politburo du Comité central. 5% des décisions émanent des *pléniums* du Comité central, les Congrès et les Conférences du parti n'obtiennent environ que 6% des références du guide.

En ce qui concerne la diffusion des décisions du parti en Union soviétique, si la plupart des documents sont rendus publics, néanmoins, les responsables soviétiques semblent ne recevoir l'information qu'inégalement, car la diffusion des décisions est irrégulière. L'auteur, tout en nous assurant que la plupart des décisions ne sont pas secrètes, fait un retour en arrière et nous avertit : « nous ne pouvons garantir que l'étranger voit plus que le sommet de l'iceberg... » (p. xxiv).

L'importante introduction au guide discute de la fonction des décisions du parti, elle avertit le lecteur de ne point tirer des analogies trop faciles entre les décisions du parti et la législation. Enfin, il faut ajouter la complexité de l'incidence des décisions du parti qui connut de grandes variations au cours des années.

Si ce guide de références ne peut être de grand intérêt pour le lecteur profane, il n'est pas moins indispensable au soviétologue.

Ivan M. MYHUL

*Science politique,*  
*Bishop University*

ARENDETT, Hannah, *Du mensonge à la violence : Essais de politique contemporaine* (Liberté de l'Esprit), Éditions Calmann-Lévy, Paris, 1972, 261p. (Traduction de Guy Durand).

Cette série d'essais sur la politique contemporaine par Hannah Arendt a un rapport qui va au-delà d'une simple analyse des événements récents aux É.-U. qui ont trait à la guerre au Viêt-nam (Documents du Pentagone), à la désobéissance civile et à la violence. L'auteur, dans chacun de ces essais, pose des questions sur la nature du système politique américain qui se veut toujours un système démocratique et examine si les thèmes ci-dessus mentionnés le touchent directement.

Le premier essai, « Du mensonge en politique », examine la signification des documents du Pentagone. Ce qui intrigue l'auteur, c'est comment le mensonge a pu pénétrer et s'implanter : c'est à cause des spécialistes de la solution du problème, qui étaient persuadés que la politique n'est qu'une variété des relations publiques, et ils se sont laissés abuser par l'ensemble des bizarres prémisses d'ordre psychologique inséparable de cette conviction. Pour cette raison, conclut Hannah Arendt, « les spécialistes de la solution du problème ont quelque chose en commun avec les menteurs purs et simples : ils s'efforcent de se débarrasser des faits et sont persuadés que la chose est possible du fait qu'il s'agit de réalités contingentes » (pp. 17 et 19). C'est ainsi qu'une certaine duperie apparaît, se perpétue et, en dernière analyse, rend ces spécialistes « totalement inconscients de l'existence d'une limite absolue autre que psychologique » (p. 45).